

## **Organismes admissibles au Programme Soutien à l'action bénévole (SAB)**

### **ORGANISMES ADMISSIBLES**

Les organismes admissibles au programme SAB sont:

- les organismes à but non lucratif;
- les organismes scolaires;
- les municipalités du Québec;
- les municipalités de villages nordiques;
- les conseils de bande;
- les coopératives;
- les associations.

De plus, ces organismes doivent être immatriculés auprès du Registraire des entreprises du Québec, et donc **avoir un numéro d'entreprise du Québec (NEQ)**.

### **ORGANISMES NON ADMISSIBLES**

Les organismes non admissibles sont les organismes qui n'ont pas de NEQ ou qui ont un NEQ sous la forme juridique :

- d'une personne physique;
- d'une entreprise individuelle;
- d'une compagnie;
- d'une société par actions;
- d'une société en nom collectif;
- d'une société en commandite;
- d'une société en participation;
- d'un syndicat de copropriété;
- d'un regroupement de personnes;
- d'une fiducie exploitant une entreprise à caractère commercial;
- ou tout autre organisme ne correspondant pas aux organismes admissibles.